



Checkinetwork

**Enregistrement de présence
pour les travaux immobiliers**



Aperçu

- **Principes**
- Lien avec la « Déclaration de travaux »
- Contexte, acteurs et données
- Canaux d'enregistrement
- Consultation
- Responsabilités
- Organisation pratique
- FAQ



Principes

Qu'est-ce que l'enregistrement de présence?



Il s'agit de l'**obligation** d'enregistrer la présence des **personnes sur le lieu de travail** auprès des autorités **avant** le début des travaux.



Principes

Qui doit être enregistré?

- Toutes les personnes qui effectuent des travaux immobiliers sur le lieu de travail
- et les personnes suivantes :
 - Maître d'oeuvre responsable du projet
 - Maître d'oeuvre chargé du contrôle et de l'exécution
 - Coordinateur responsable de la sécurité et du bien-être pendant le développement du projet de construction
 - Coordinateur responsable de la sécurité et du bien-être pendant l'exécution du projet de construction



Principes

Quels travaux?

○ Travaux **immobiliers**

≠ (pas seulement) chantiers temporaires et mobiles



tous les travaux immobiliers

= construction, transformation, achèvement, aménagement, réparation, entretien, nettoyage, démolition de tout ou partie d'un immeuble par nature

Exemples:

- Travaux maritimes (sol = immeuble par nature)
- Entretien de chauffage central
- Nettoyage de bâtiments
- Entretien de terrain
- Pose de câbles
- Terrassement ...

Information: site portail sécurité sociale
avis aux entrepreneurs et commettants



Principes

Quels travaux?



DDT (art 30bis) depuis le 01/01/2014 , à déclarer:

- Contrat d'un entrepreneur avec un commettant
 - Si montant est égal ou supérieur à 30.000 €
 - Si montant est inférieur à 30.000 € et il y a 1 ou plusieurs sous-traitant
 - Si montant est inférieur à 5.000 € et il y a plus d'un sous-traitant

CAW à partir du 01/04/2014, à enregistrer:

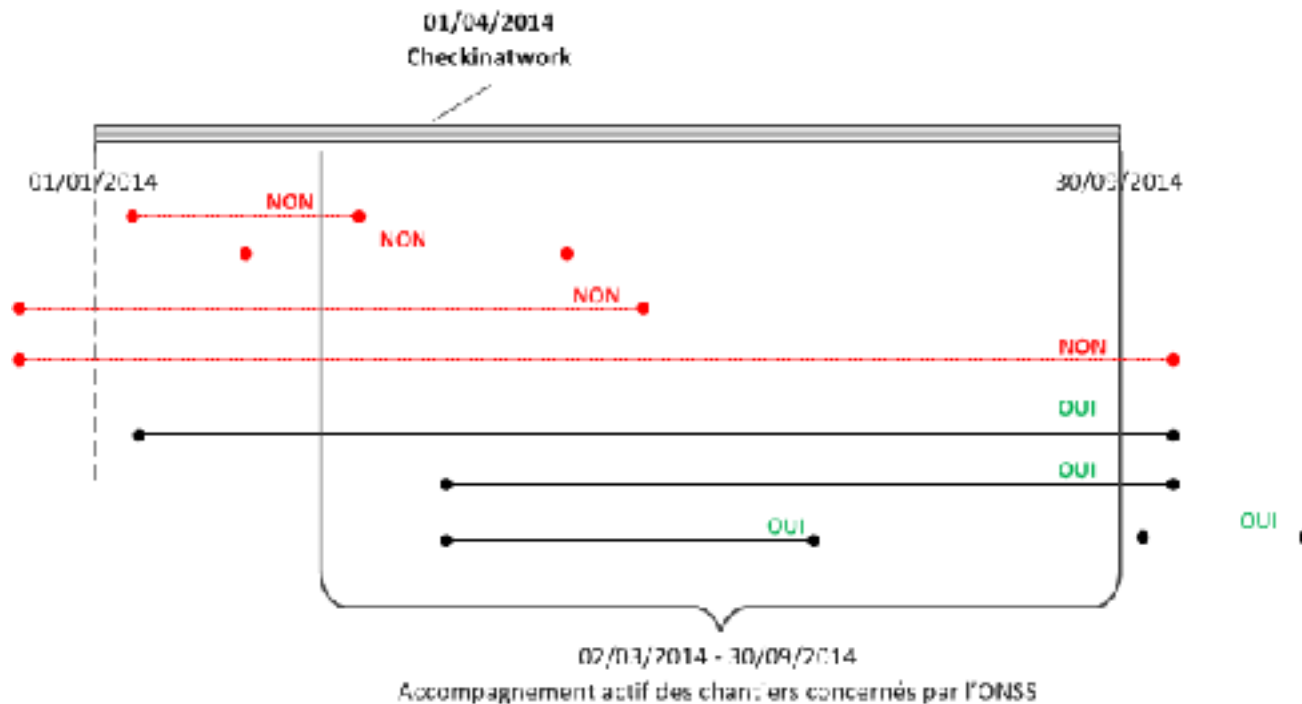
- Lorsque le montant total des travaux sur le lieu de travail (= somme des contrats des entrepreneurs avec le commettant) égale ou dépasse 800.000 €
 - Soit au début des travaux
 - Soit pendant les travaux



Principes

A partir de quand ?

1^{er} Avril 2014 . Législation en vigueur pour les lieux de travail à partir de 800.000 € suivant :



Principes

Qui peut effectuer des enregistrements?

Toute personne qui a un **accès sécurisé** (eID, token) au portail de la sécurité sociale:

- Entrepreneurs
- Employeurs
- Indépendants
- Travailleurs
- Tiers (via accord contractuel)



ou



- L'entrepreneur déclarant est responsable mais l'organisation pratique peut être **fixée contractuellement**



Principes

Comment faire un enregistrement?

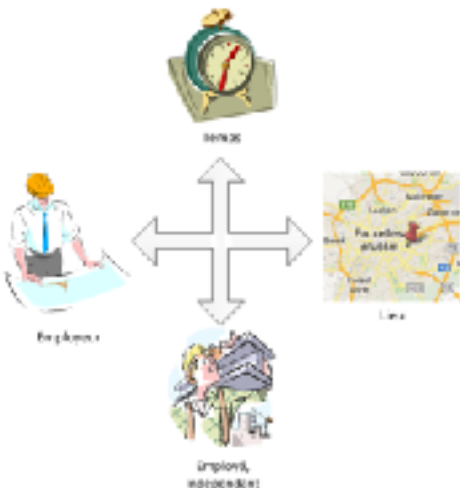
- Différents **canaux sécurisés** pour faire des enregistrements
- Possibilité de faire les enregistrements à distance ou sur le lieu de travail même

- A distance

- Service en ligne
- Webservice

Sur le lieu de travail

- Service en ligne mobile
- Gateway
- Webservice



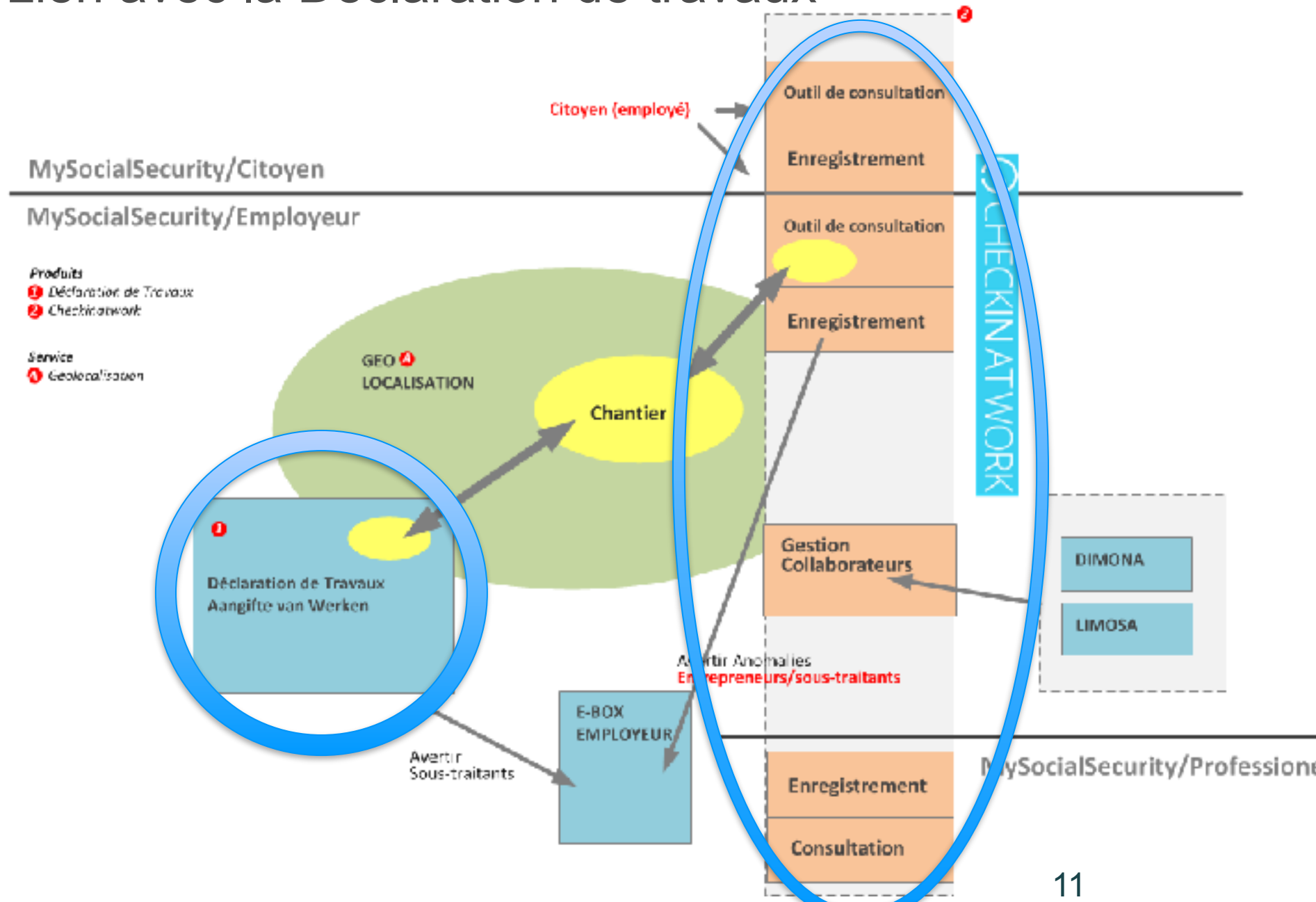


Aperçu

- Principes
- **Lien avec la « Déclaration de travaux »**
- Contexte, acteurs et données
- Canaux d'enregistrement
- Consultation
- Responsabilités
- Organisation pratique
- FAQ



Lien avec la Déclaration de travaux



Déclaration de travaux et lien avec Checkin@Work

Condition: Déclaration de travaux

Afin de pouvoir faire l'enregistrement de présence, les travaux doivent être déclarés:

- Par l'entrepreneur déclarant qui a un contrat avec le donneur d'ordre
- Par l'application '**Déclaration de travaux**'.
- + Possibilité de création d'affiche + code QR



Déclaration de travaux et lien avec Checkin@Work

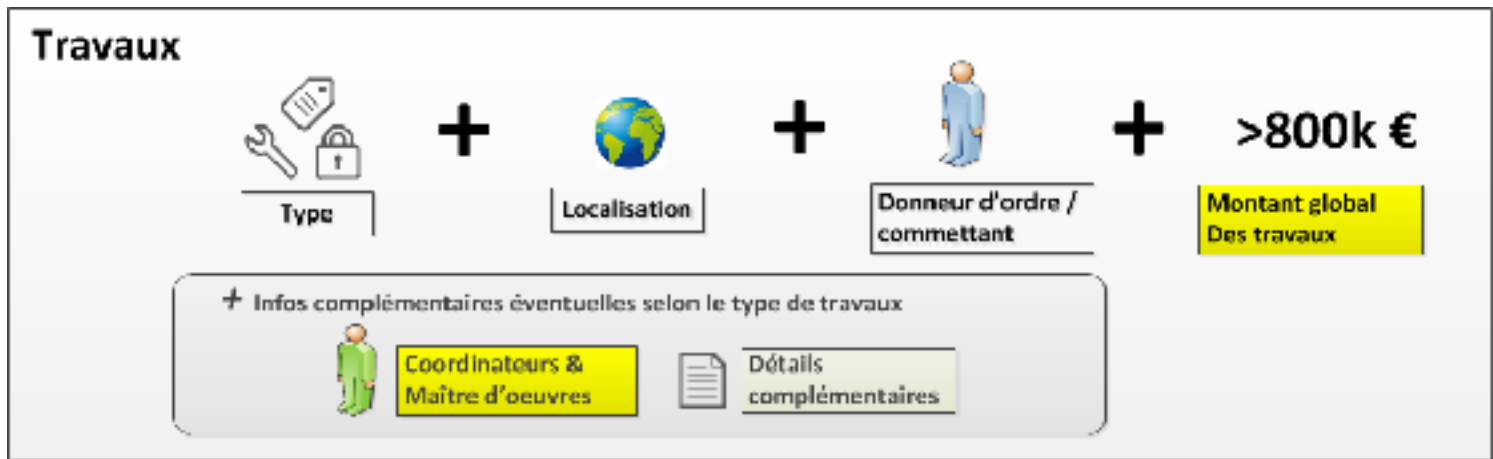
Déclaration de travaux simplifiée



	DUC					Dimona	Limosa	Enregistrement des présences	
Type	30bis	Sécurité & hygiène (intégré dans 30bis en 2011)	Chantiers temporaires et mobiles	Asbeste	Milieu hyperbare	Travaux de sablage	Déclaration d'un travailleur chez un employeur	Déclaration de travailleurs étrangers (incl. Indépendants et stagiaires pour une occupation temporaire)	Enregistrement des présences
Domaine	Tous les travaux exception < 120m ² et pas de sous-traitants	Échéance 280 jours ouvrables ou travaux spécifiques	280 jours ouvrables et > 100 travailleurs ou 2700 jours/homme ou travaux à l'étranger	Asbeste (enlèvement)	Travaux soumis à une pression spécifique	Sablage	Employeurs identifiés à ONDC/ONRFAD/ travailleurs belges	Travailleurs salariés, indépendants, stagiaires étrangers	Au moins 2 entrepreneurs et une surface d'au moins 1000 m ²
Quels travaux	Travaux immobiliers	Travaux de la CP 124	Travaux de construction	Enlèvement d'asbeste	Travaux sous pression	Sablage			Les activités de construction
Qui	Entreprise qui passe contrat avec le commettant	Entrepreneur qui exécute les travaux	Le maître d'œuvre chargé de l'exécution qui exécute et dirige les travaux	Entrepreneur qui exécute les travaux	Entrepreneur qui exécute les travaux	Entrepreneur qui exécute les travaux	Employeurs ou mandataires	Employeurs ou indépendants	Entrepreneurs/ sous-traitants
Quand	Avant le début des travaux	15 jours avant le début des travaux; exception néanmoins le jour même	15 jours avant le début des travaux; exception néanmoins le jour même	15 jours avant le début des travaux et lors de la modification de la nature des travaux	15 jours avant le début des travaux	10 jours avant le début des travaux	Avant l'occupation	Avant l'arrivée en Belgique	Avant l'arrivée sur le chantier (à répétition confirmée tous les jours)

Lien avec Checkin@Work

Résultat –Nouvelle structure de la déclaration



 Nouveaux champs

Numéro de Déclaration de travaux





Aperçu

- Principes
- Le lien avec la « Déclaration de travaux »
- **Contexte, Acteurs et Données**
- Canaux d'enregistrement
- Consultation
- Responsabilités
- Organisation Pratique
- FAQ

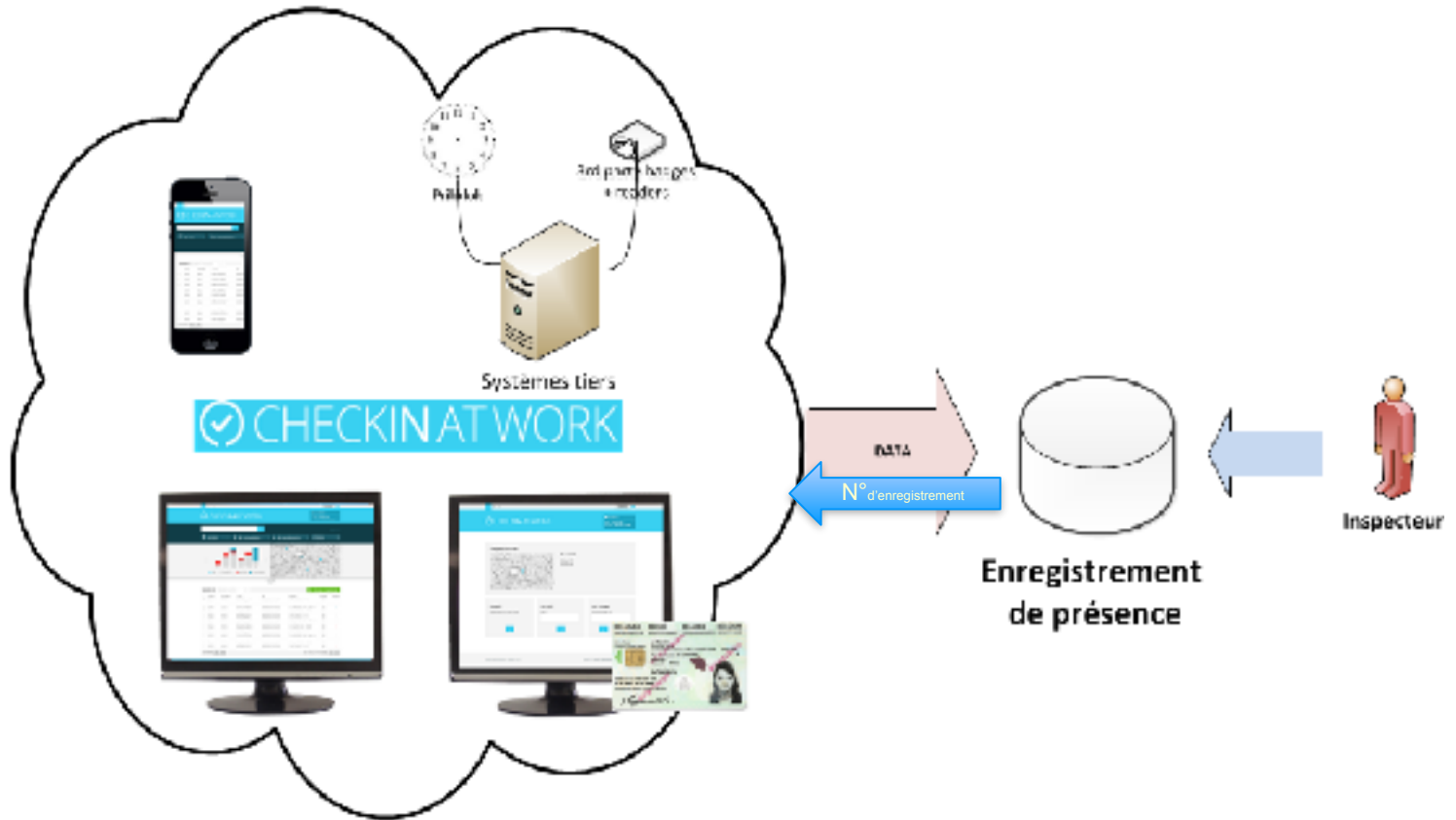


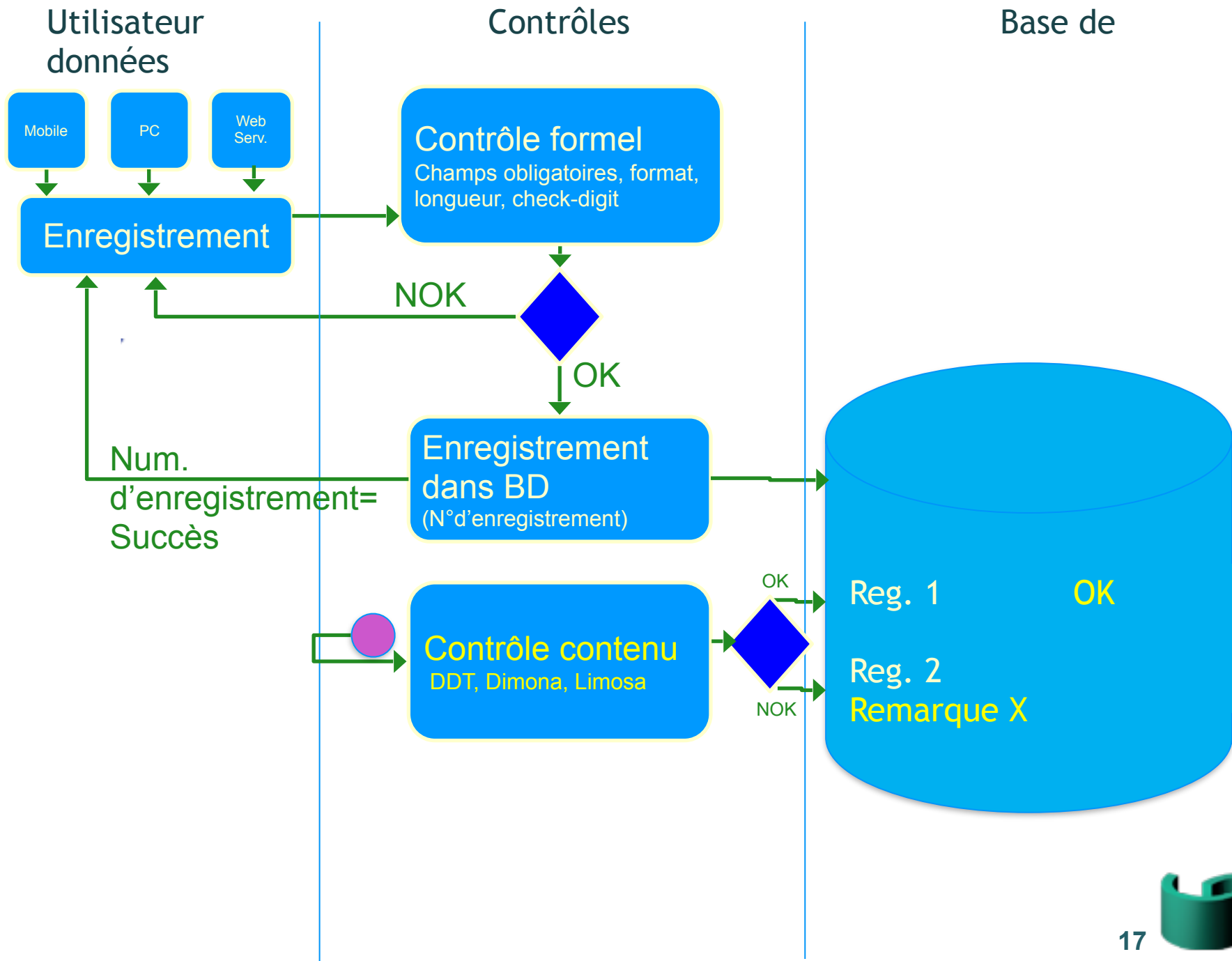
Contexte, Acteurs, Données

Aperçu



-  Employé
-  Employeur
-  Indépendant
-  Entrepreneur déclarant
-  Professionnel ONSS

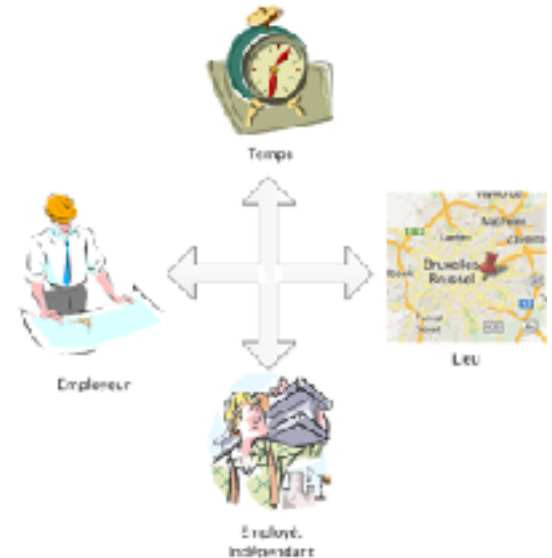




Données enregistrement de présence

- **Personne physique**
 - *INSS/BIS*
 - *L1 n°Limosa*
- **Entreprise / Indépendant**
 - *Numéro d'entreprise*
- **Localisation des travaux**
 - *Numéro de Déclaration de Travaux*
- **Date d'enregistrement**
- (Implicite)
 - *Déclarant*
 - *Timestamp*

N°d'enregistrement





Aperçu

- Principes
- Lien avec la « Déclaration de travaux »
- Contexte, acteurs et données
- **Canaux d'enregistrement**
- Consultation
- Responsabilités
- Organisation pratique
- FAQ



CANAUX D'ENREGISTREMENT – CHECK IN AT WORK

 SERVICE EN LIGNE	 DESKTOP (PREALABLEMENT)
---	---

→ **A distance**, se connecter sur portail SS, planifier employeurs

 SERVICE EN LIGNE	 MOBILE
---	--

→ **Sur place** enregistrement mobile

 GATEWAY	
--	--

→ Setup, enregistrer employés **sur place**

 WEBSERVICE	PLANNING (PREALABLEMENT) SYSTÈME BADGE
---	---

→ **A distance**, communication avec outil de planning externe

→ Employés badgent **sur place** (eg Track&Trace, badge)



Enregistré auprès du gouvernement fédéral (avant le début des travaux immobiliers)



Canaux d'enregistrement

Service en ligne Desktop

- Par portail sécurisé ONSS
- Possibilité d'utiliser sources authentiques et enregistrements préalables
- Possible à distance (ex.: siège de l'entreprise)
 - Plusieurs jours
 - Un lieu de travail
 - Plusieurs employés



Canaux d'enregistrement

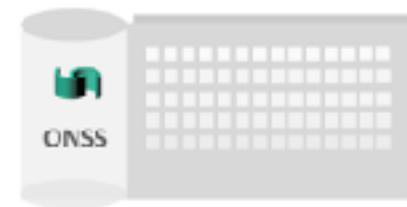
Service en ligne Desktop

- De quoi avez-vous besoin?
 - PC avec connection internet
 - Accès aux services sécurisés du portail de la sécurité sociale (e-ID, token, ...)



Canaux d'enregistrement

Service en ligne Desktop

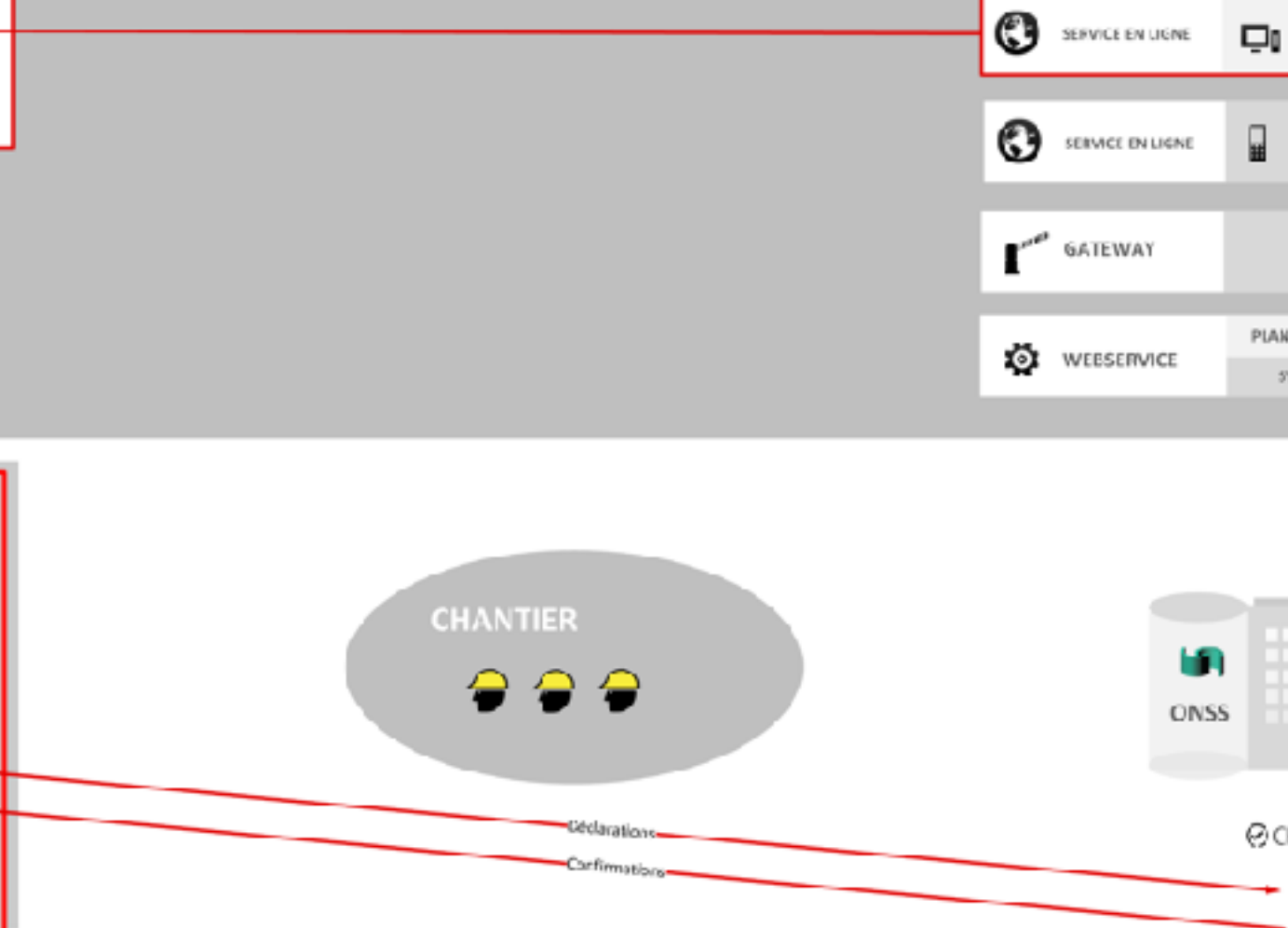


CHECKINATWORK



Déclarations

Confirmations



Canaux d'enregistrement

Service en ligne Desktop – DEMO

FR FN NI **FR** .be

CHECKIN AT WORK SANITY TEST ONSS
ECE : 1231000073

Nouveau(x) Check-in(s)

[Veuillez-vous procéder au Check-in de travailleurs qui ne figurent pas dans votre fichier du personnel ?](#)

Sélection jours/périodes (7)

17 févr. 2014
20 févr. 2014
24 févr. 2014 - 26 févr. 2014

Sélection lieu de travail
Rechercher un lieu de travail

Sélection travailleurs
Veuillez sélectionner des travailleurs

Finaliser le Check-in

< Février 2014 >

WK	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5						1	2
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28		

Canaux d'enregistrement

Service en ligne Desktop – DEMO

DE EN NL **FR** .be

CHECKINATWORK SANITY TEST CN39
BCE - 1234509673

Nouveau(x) Check-in(s)

Voulez-vous procéder au Check-In de travailleurs qui ne figurent pas dans votre fichier du personnel ?

Sélection jours/périodes (7)

17 févr. 2014
20 févr. 2014
24 févr. 2014 - 28 févr. 2014

Sélection lieu de travail

9B0000009QGJN5

Sélection travailleurs

Veuillez sélectionner des travailleurs

Finaliser le Check-in

Cherchez votre lieu de travail

Sélectionnez un lieu de travail

[Ajouter un lieu de travail qui n'est pas dans la liste](#)

Canaux d'enregistrement

Service en ligne Desktop – DEMO

DE EN NL **FR** .be

CHECKIN AT WORK

RANITY TEST ONES
BOE - 123456789

Nouveau(x) Check-in(s)

Vouslez-vous procéder au Check-In de travailleurs qui ne figurent pas dans votre fichier du personnel ?

Sélection jours/périodes (7)

17 févr. 2014

20 févr. 2014

21 févr. 2014 - 20 févr. 2014

Sélection lieu de travail

9B000009QG.IV6

Sélection travailleurs (13)

DE WINNE ANNEKE

FUSTIN PASCAL

GOFFIN SYLVAIN

GOLASZEWSKI MAJCEK

ORIGIUS FICTIF FICTIEF

[Afficher toute la liste \(13\)](#)

Trié au lieu de travail 9B000009QG.IV6 [Tous les travailleurs](#)

Liste des travailleurs

[Ajouter](#)

- DE WINNE ANNEKE (07050732033)
- FUSTIN PASCAL (81011430930)
- GOFFIN SYLVAIN (80062437911)
- GOLASZEWSKI MAJCEK (71412116124)
- ORIGIUS FICTIF FICTIEF (00410210532) [Afficher toute la liste \(6\)](#)

Finaliser le Check-in >

Canaux d'enregistrement

Service en ligne Desktop – DEMO

DF FN NI **FR** .be

CHECKIN AT WORK RANITY TEST ONOS
ECE : 123456789

Nouveau(x) Check-in(s)

[Veuillez vous connecter au Check-in des travailleurs qui ne figurent pas dans votre fichier du personnel ?](#)

✓ **Sélection jours/périodes (7)**

17 févr. 2014
21 févr. 2014
24 févr. 2014 28 févr. 2014

✓ **Sélection lieu de travail**

90000009QGJN5

✓ **Sélection travailleurs (5)**

DF WINNF ANNEKF
GOTTIN SYLVAIN
JUSTIN PASCAL
GOLASZEWSKI MAICEK
ORIGIOLUS FICTIF FICTIF

✓ **Finaliser le Check-in >**

Statut de vos déclarations

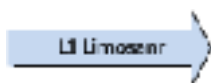
#	Date de Check-in	Numéro du lieu de travail	Travailleur	Statut
116005	17/02/2014	90000009QGJN5	DE WINNF ANNEKF	!
116006	17/02/2014	90000009QGJN5	GOTTIN SYLVAIN	!
116007	17/02/2014	90000009QGJN5	JUSTIN PASCAL	!
116008	17/02/2014	90000009QGJN5	GOLASZEWSKI MAICEK	!
116009	17/02/2014	90000009QGJN5	ORIGIOLUS FICTIF FICTIF	!
116010	24/02/2014	90000009QGJN5	DF WINNF ANNEKF	!
116011	24/02/2014	90000009QGJN5	GOTTIN SYLVAIN	!
116012	24/02/2014	90000009QGJN5	JUSTIN PASCAL	!
116013	24/02/2014	90000009QGJN5	GOLASZEWSKI MAICEK	!
116014	24/02/2014	90000009QGJN5	ORIGIOLUS FICTIF FICTIF	!

Canaux d'enregistrement

Service en ligne Mobile

- Assistance

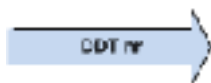
- Code QR
- Cache – Déclarations régulières



Limosa nr

Limosa nummer (1)

Et/Ou



WDT nr

Werkplaatsnummer

Fr De En

CHECKIN AT WORK

Login

Onderwerpen Niet-onderwerpen

Aan de Belgische Sociale Zekerheid

Inschrijvingsnummer zekerheid

62.04.08-328.52

Ondernemingsnummer

0534 316 778

0534 316 778 [Lees meer \(1\)](#)

Werkplaatsnummer

ABC-1234567

ABC-1234567

DEF-1234567 [Toon meer \(2\)](#)

Gegevens bijhouden
De gegevens worden tijdelijk opgeslagen (in een cookie), en aangeboden bij een volgende registratie

Check in

Copyright 2012 © D. v. v. v. v.



Canaux d'enregistrement


Service en ligne Mobile - DEMO

Assujetti


Non assujetti

à la sécurité sociale belge


Numéro de registre national ?

 81041430930

Numéro d'entreprise ?

 852093431

Numéro du lieu de travail ?

 98000009QGJNE



Conserver les données

Les données seront temporairement enregistrées (dans un cookie) et utilisées lors des prochains Check-in(s)

Check-In

Check-in bien réceptionné

Numéro de Check in
117047



Remarque:

Un enregistrement similaire existe déjà



Numéro de registre national
81041430930



Numéro d'entreprise
852093431



Numéro du lieu de travail
98000009QGJNE



Date de Check in
17/02/2014

Nouveau Check-in

Canaux d'enregistrement

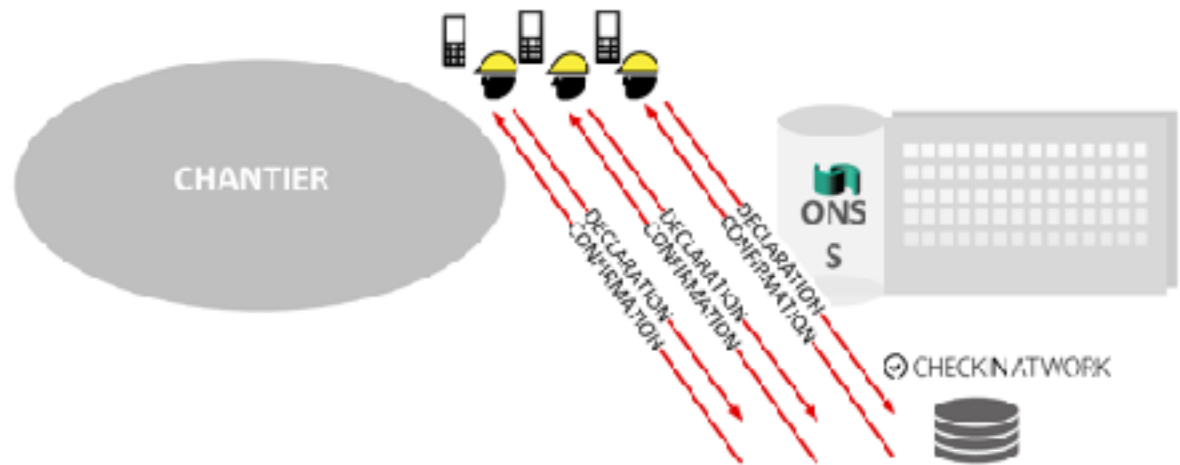
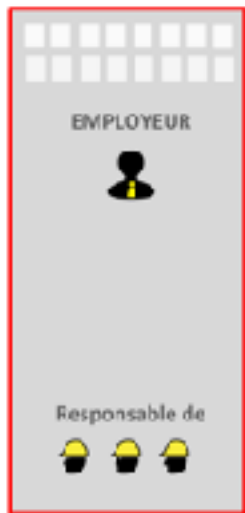
Service en ligne Mobile

- De quoi avez-vous besoin?
 - Smartphone (iOS, Android, Windows) avec connexion internet (wifi, 3G)
 - Nom d'utilisateur et mot de passe à demander préalablement par identification avec e-ID (nécessite ordinateur desktop et lecteur de carte e-ID).



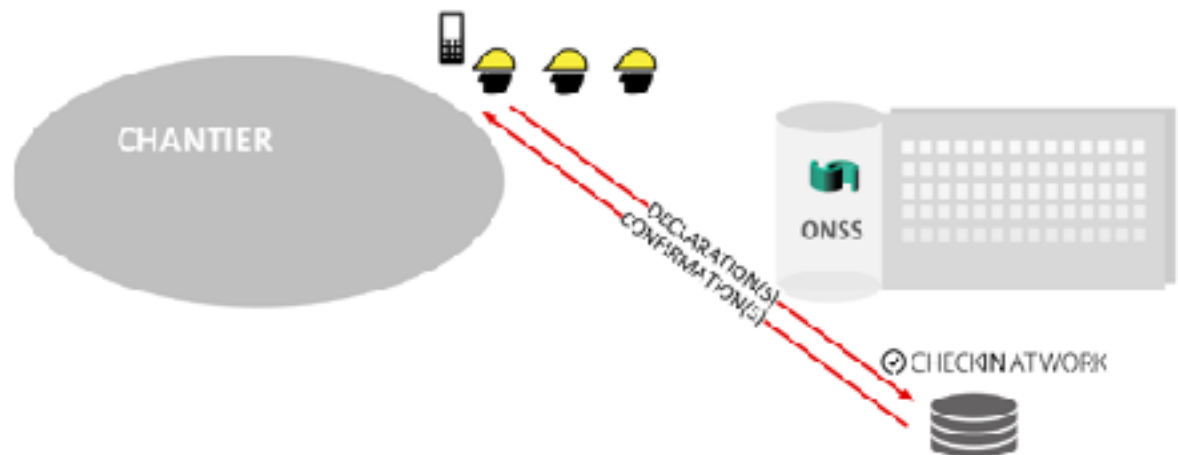
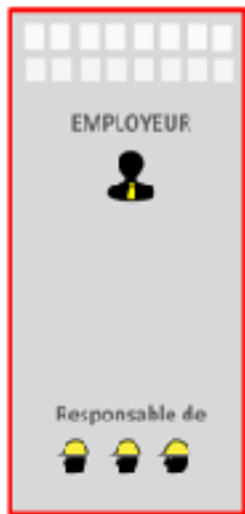
Canaux d'enregistrement

Enregistrement mobile: comment ça fonctionne?



Canaux d'enregistrement

Enregistrement mobile: comment ça fonctionne?



Canaux d'enregistrement

Passerelle

Prévoir PC sur le lieu de travail sur lequel tout le monde peut s'enregistrer par eID et n°Limosa



**Initialiser lieu
de travail**



Entrepreneur déclarant



Enregistrer



Prochain



Employé



Canaux d'enregistrement

Passerelle - DEMO

DE CN NL **FR** be

 Profile: A. Meert
ECC: 952093431

Sélection du lieu de travail pour le Check-in

Sélectionnez un lieu de travail

9B000009QGJN5, braine l'alleud, 1420, Varenberg, 17

Canaux d'enregistrement

Passerelle - DEMO

DF FN NI **FR** .be

 Entrepris A. Mort
LUL - BULBULU1

Numéro du lieu de travail

9B000009QGJN6
Varenberg 17
1420 Braine l'Alleud

[Changer le lieu de travail](#)

Procédez au check-in

Avec votre e-ID

Veuillez insérer votre carte d'identité

[Continuer](#)

Avec votre numéro de registre national

[Continuer](#)

Avec votre numéro Limosa

[Continuer](#)

Déclaration Limosa oubliée?

Canaux d'enregistrement

Passerelle

De quoi avez-vous besoin?

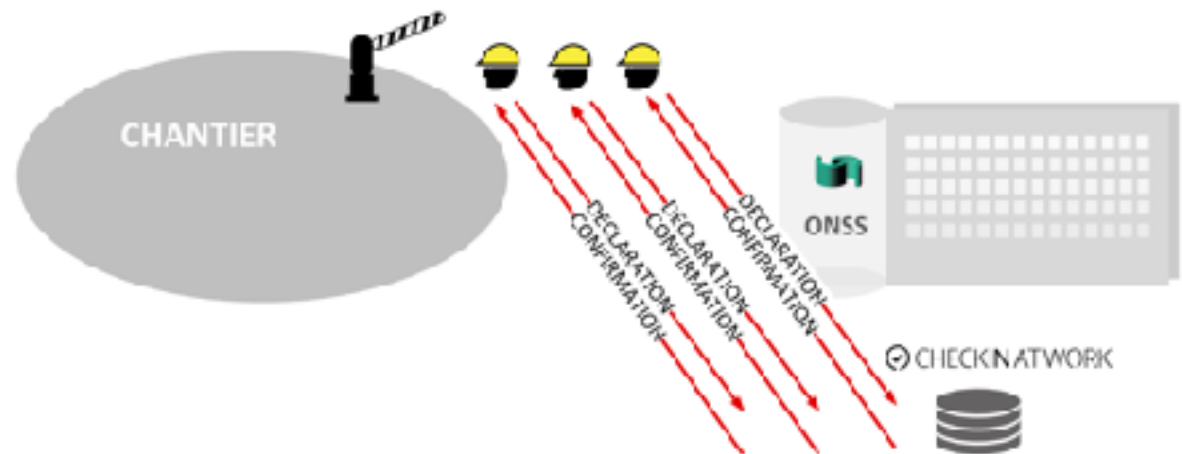
- PC sur le lieu de travail
- Connexion internet
- Lecteur eID

Seul l'entrepreneur déclarant ou un de ses employés peut initialiser le lieu de travail



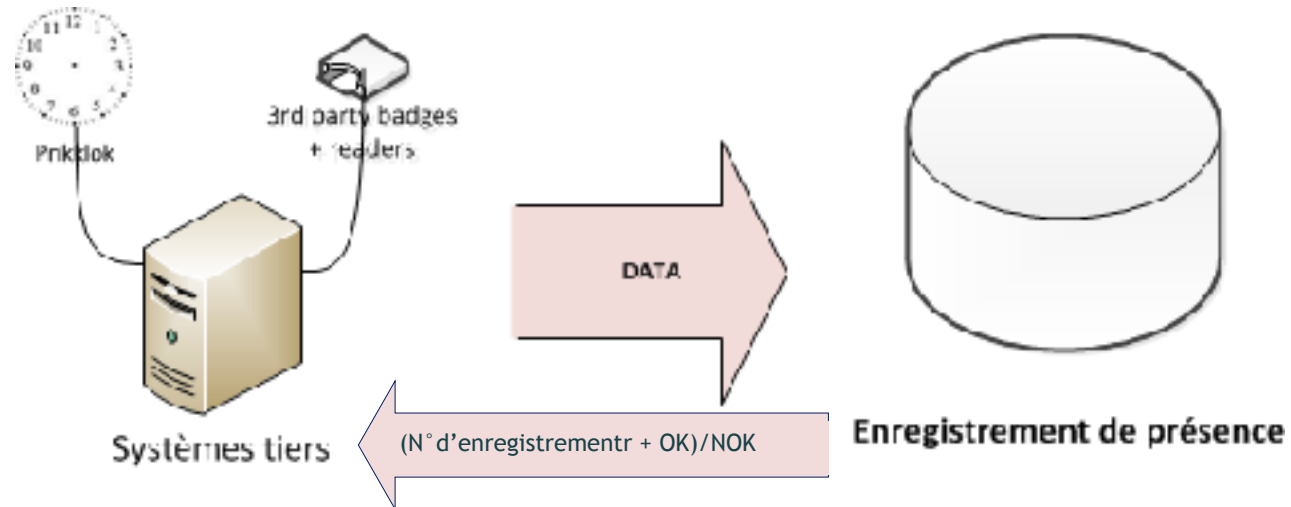
Canaux d'enregistrement

Passerelle: comment ça fonctionne?



Canaux d'enregistrement

Webservice



- Pour intégration avec propres systèmes d'enregistrement
 - Track and Trace
 - Badge sur lieu de travail
 - Planning (max. 1 jour à l'avance)
- **Fonctionnalités** - Enregistrer et Annuler



Webservice

- De quoi avez-vous besoin?
 - Développements propres pour intégration du webservice dans vos systèmes
 - Certificat de sécurité

1. Demande accès sécurisé au Portail ONSS
2. Demande certificat Global Sign
(Par <https://www.globalsign.eu/personalsign/personalsign3-pro/>)
3. Création d'un utilisateur technique:

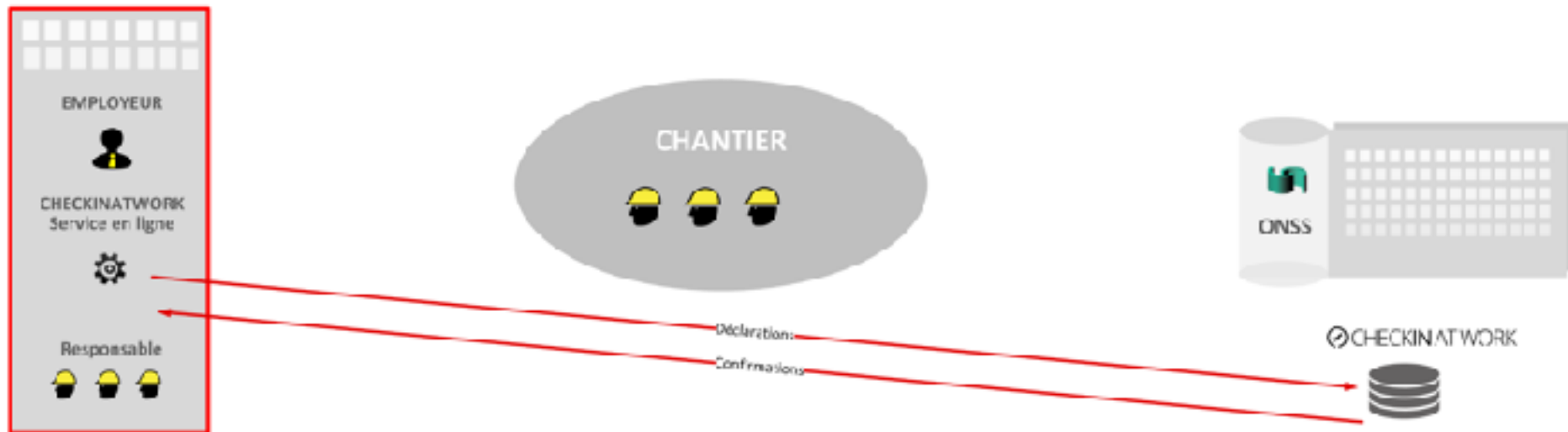
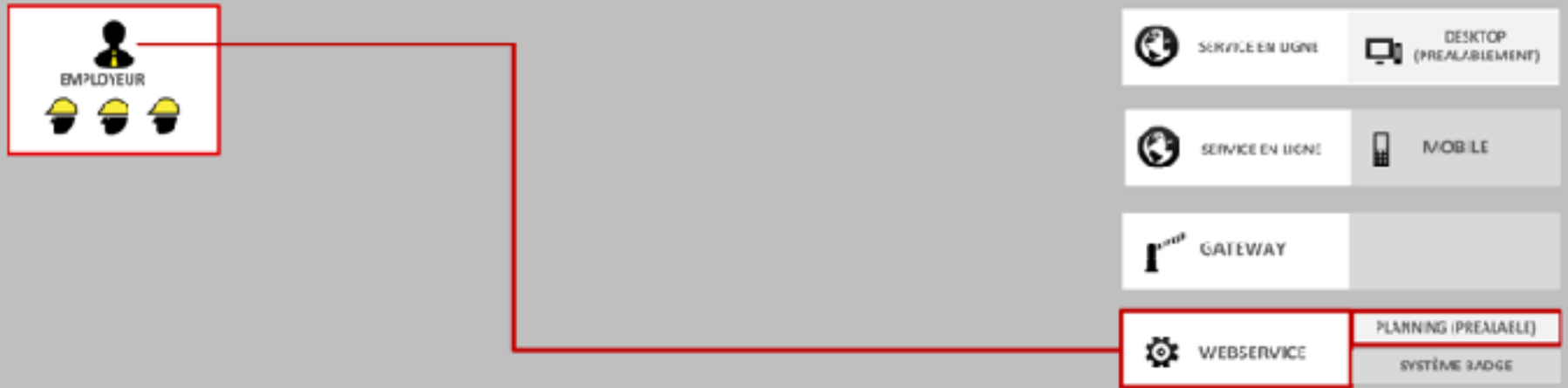
SPECIFICATION

http://content.eranova.fgov.be/ONSS-RSZ/WS_checkinetwork.zip



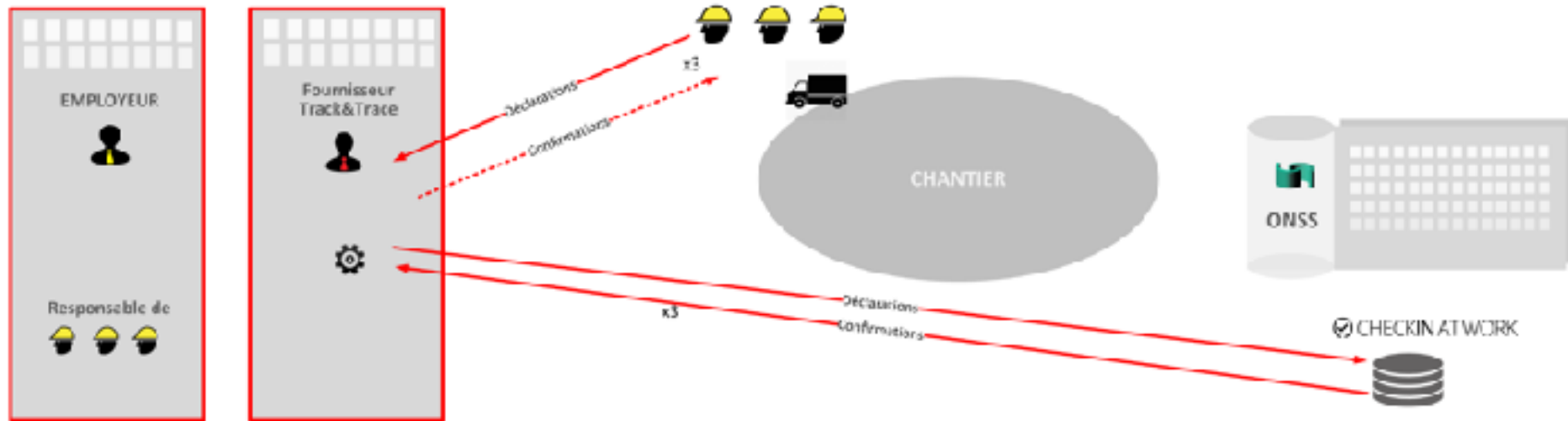
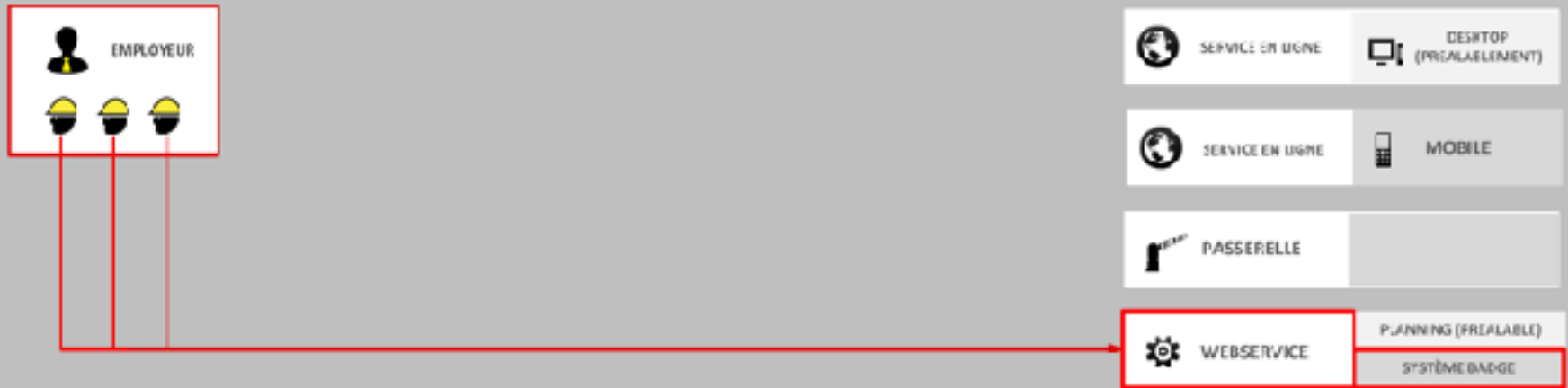
Canaux d'enregistrement

Webservice: Planning



Canaux d'enregistrement

Webservice: track & trace / badge





Aperçu

- Principes
- Lien avec la « Déclaration de travaux »
- Contexte, acteurs et données
- Canaux d'enregistrement
- **Consultation**
- Responsabilités
- Organisation pratique
- FAQ



Consultation d'enregistrements

Qualité définit les possibilités de consultation

- Donneur d'ordre, entrepreneur déclarant, employeur, indépendant, employé ...

Différents paramètres/critères disponibles

- Période, lieu de travail, NISS, statut, ...

Par **desktop** (employeur, indépendant et employé) ou **mobile** (employeur, indépendant)

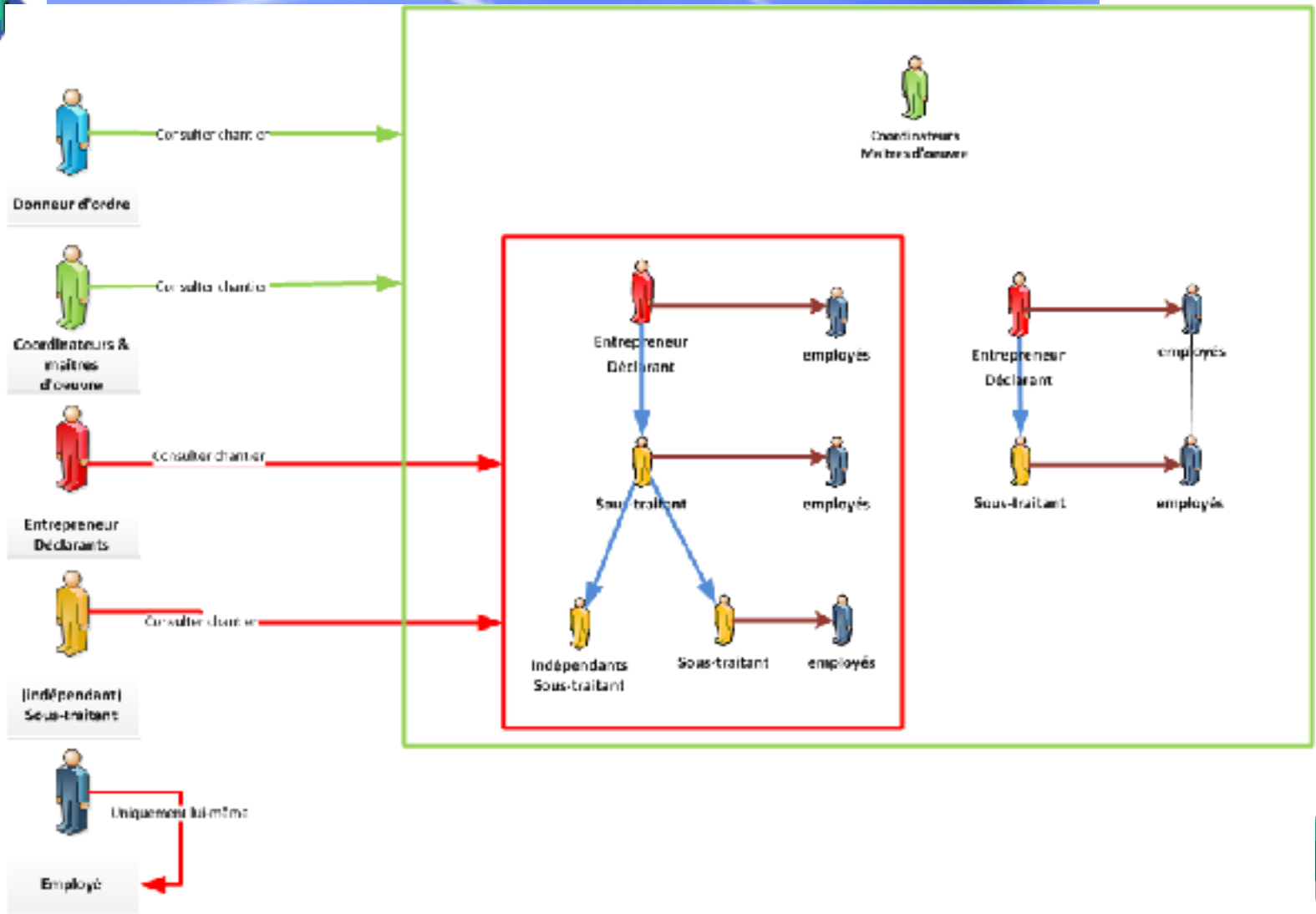
The screenshot displays the 'CHECKIN AT WORK' web application interface. At the top, there is a navigation bar with the logo and user information. Below this, there are tabs for 'Mijn registraties' and 'Registraties per werkplaats', along with a '+ Nieuwe registratie' button. The main content area shows a calendar for 'Sept 2019' with a dropdown menu for 'alle werkplaatsen' and 'Werknemers (3)'. A modal window is open for selecting a period, showing a calendar for 'Mei 2019'. The calendar has a search bar and a table of dates. The table has columns for 'Dag', 'Werkzaamheid', 'Werkzaamheid', 'Werkzaamheid', and 'Status'. The table shows dates from 20 to 31, with some dates highlighted in blue.

Dag	Werkzaamheid	Werkzaamheid	Werkzaamheid	Status
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				



Consultation

Consultation des enregistrements d'un lieu Qui voit quoi ?





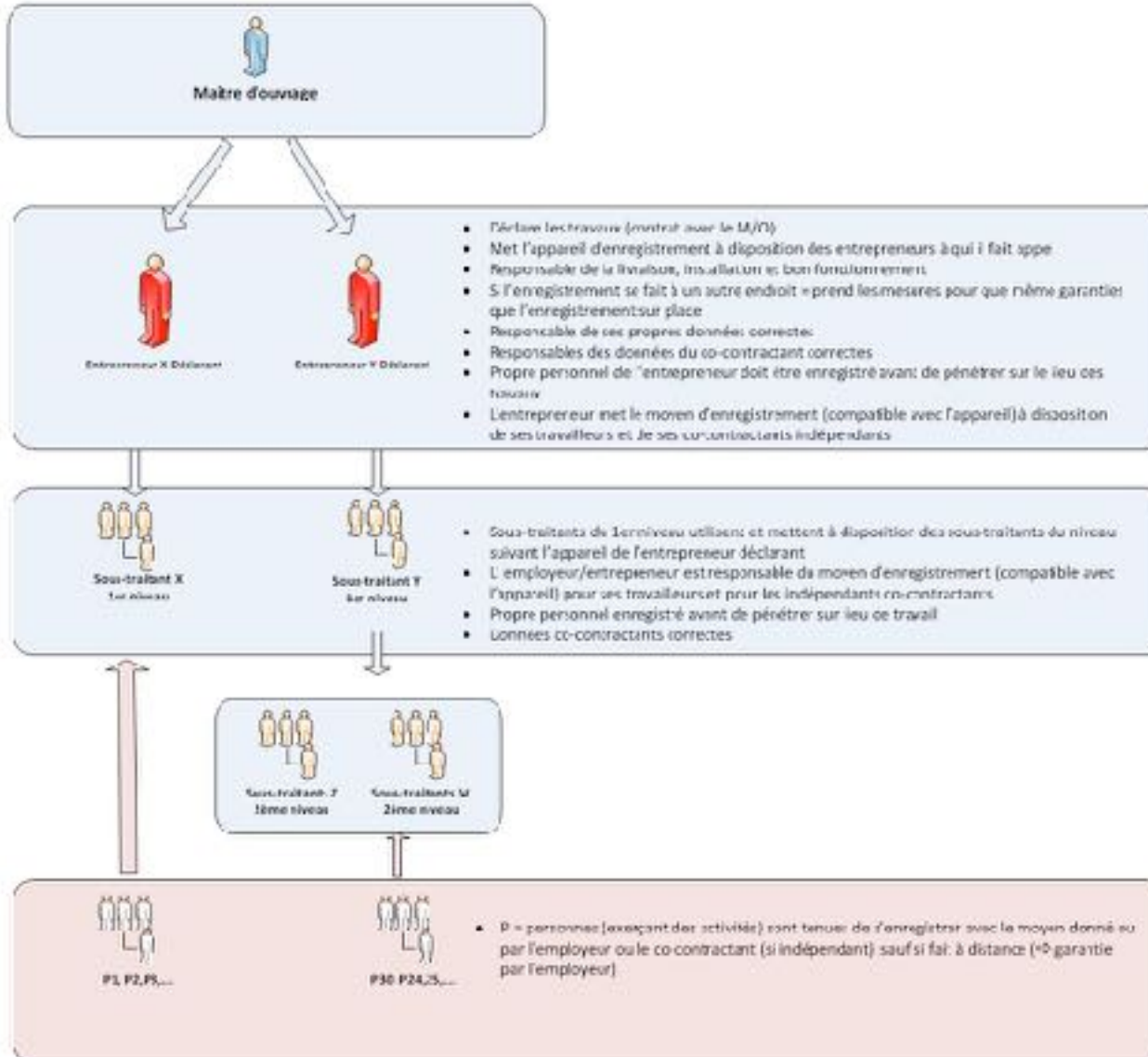
Aperçu

- Principes
- Lien avec la « Déclaration de travaux »
- Contexte, acteurs et données
- Canaux d'enregistrement
- Consultation
- **Responsabilités**
- FAQ
- Organisation pratique





Responsabilités





Aperçu

- Principes
- Lien avec la « Déclaration de travaux »
- Contexte, acteurs et données
- Canaux d'enregistrement
- Consultation
- Responsabilités
- **Organisation pratique**
- FAQ



Comment vous organiser en tant qu'entrepreneur déclarant?



- Choisissez le meilleur canal pour votre entreprise.
 - Eventuellement par contact avec fournisseur IT

- Vous pouvez décider pour chaque sous-traitant quelle procédure sera implémentée.
 - Vous définissez contractuellement si c'est fait par vous ou non

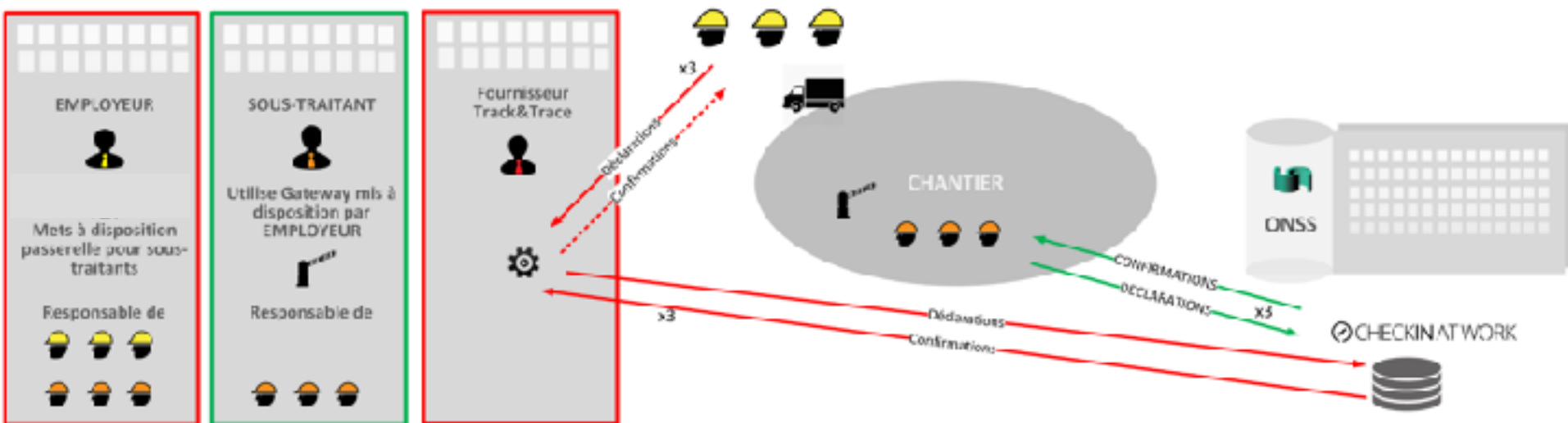
- Vous êtes responsable de:
 - Vos employés
 - Ceux de vos sous-traitants.



Organisation pratique

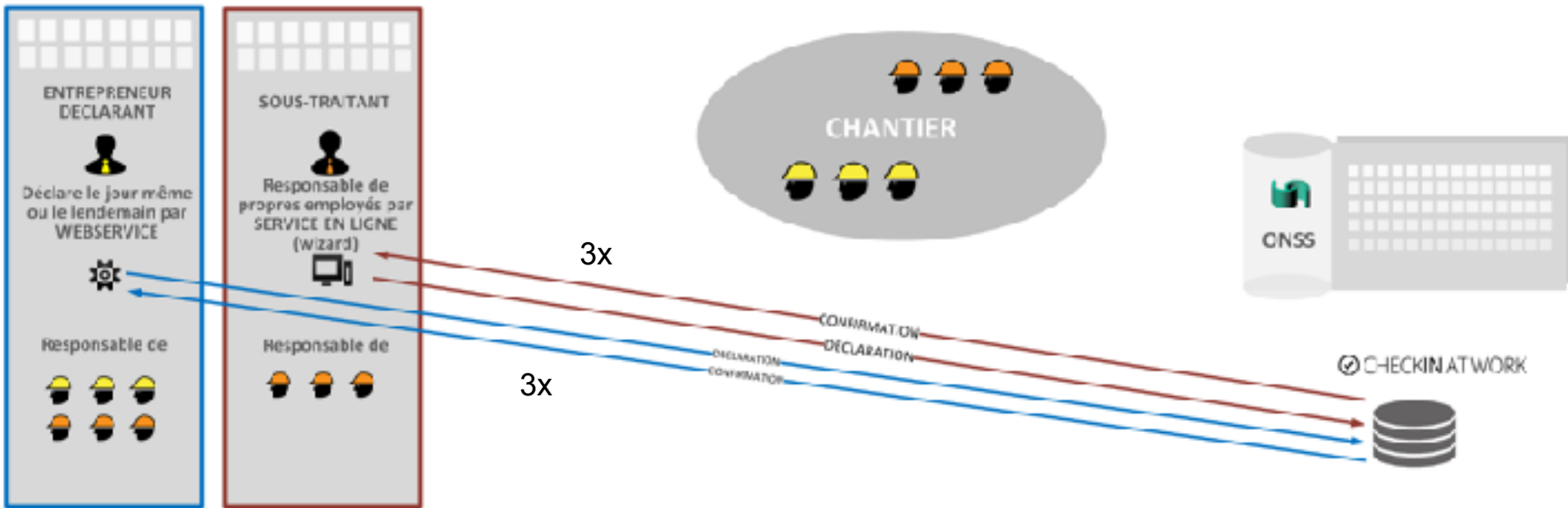
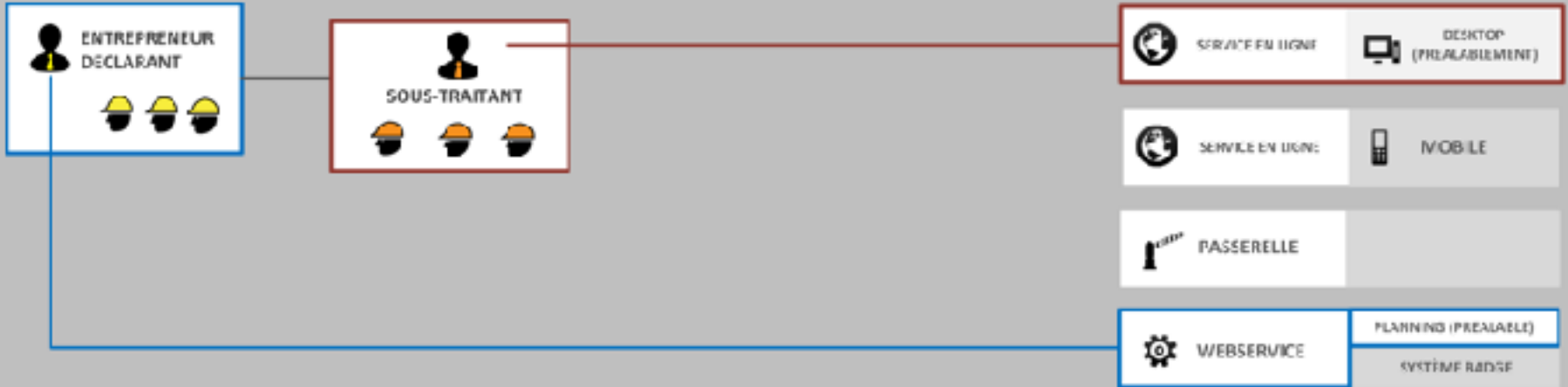
Employés de l'entrepreneur par Track&Trace/Badge

Employés du sous-traitant par passerelle



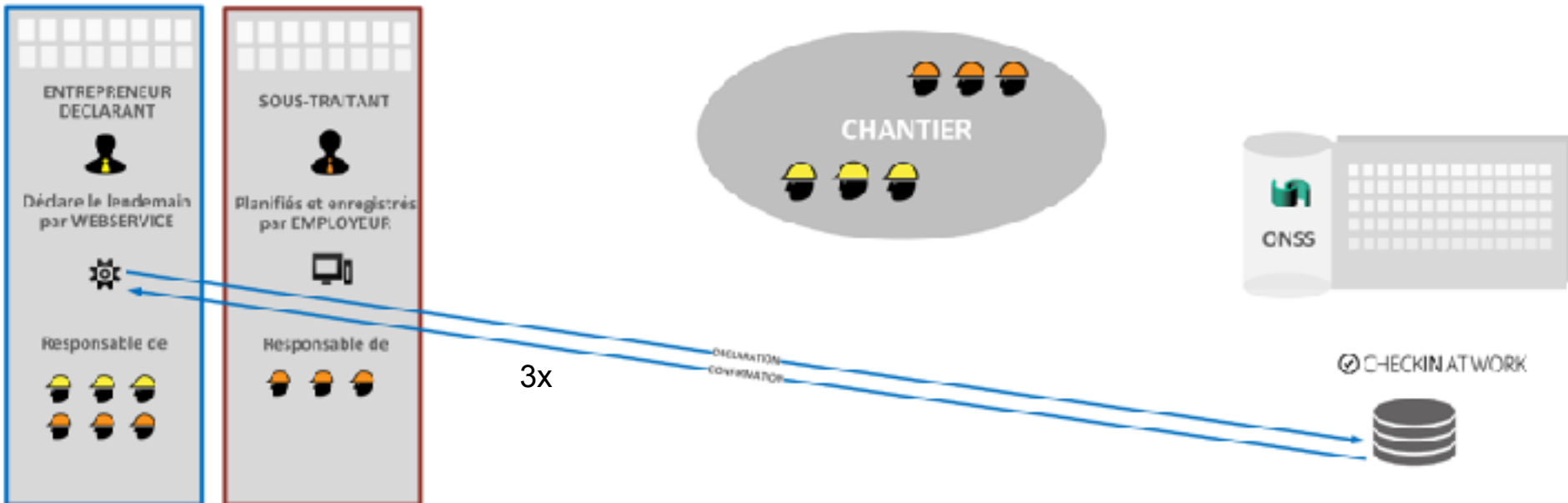
Organisation pratique

Employés de l'entrepreneur par outil de planning (Webservice)
Employés du sous-traitant par service en ligne



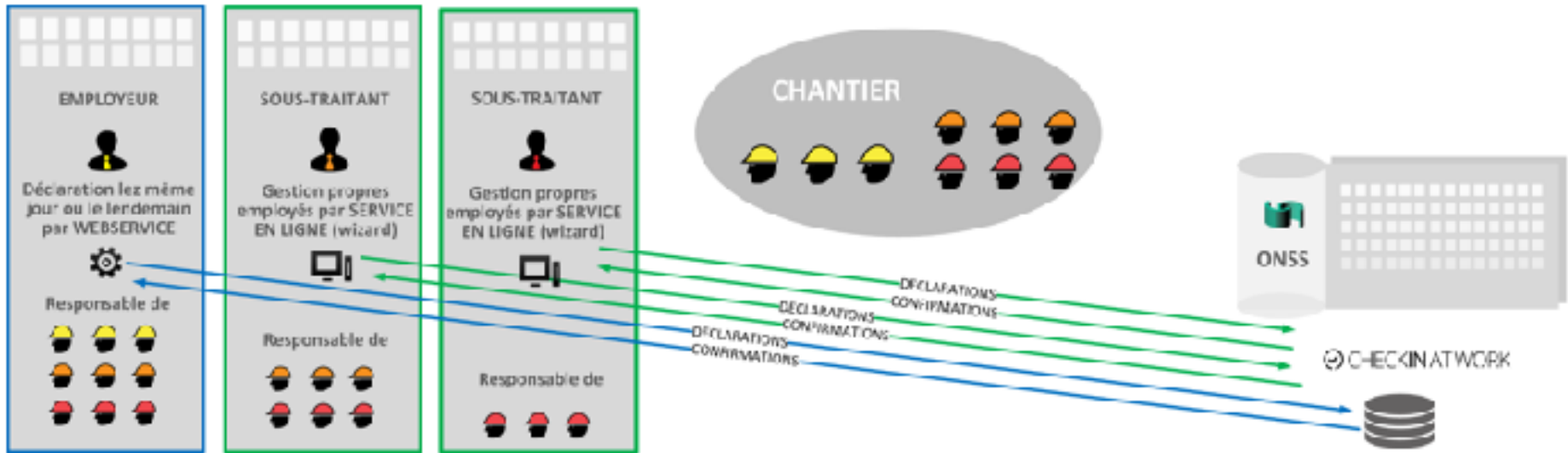
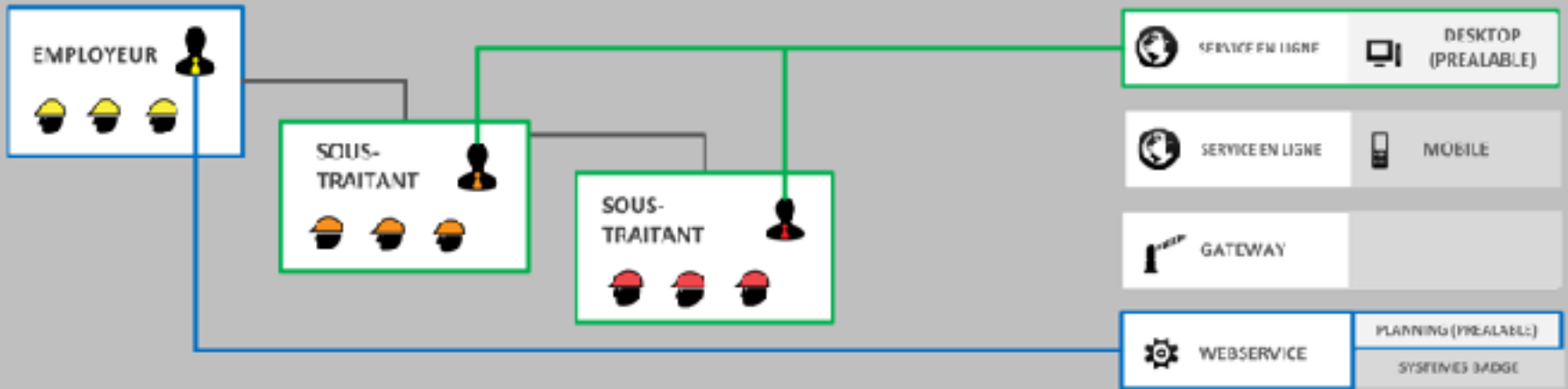
Organisation pratique

Employés de l'entrepreneur par outil de planning (Webservice)
Employés du sous-traitant également par entrepreneur



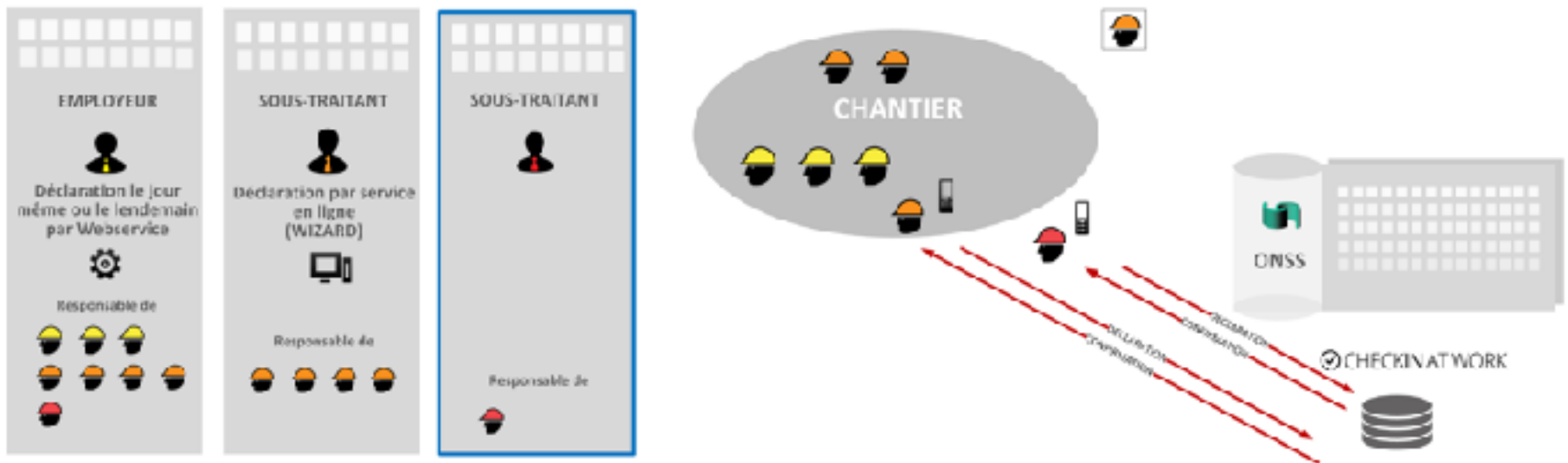
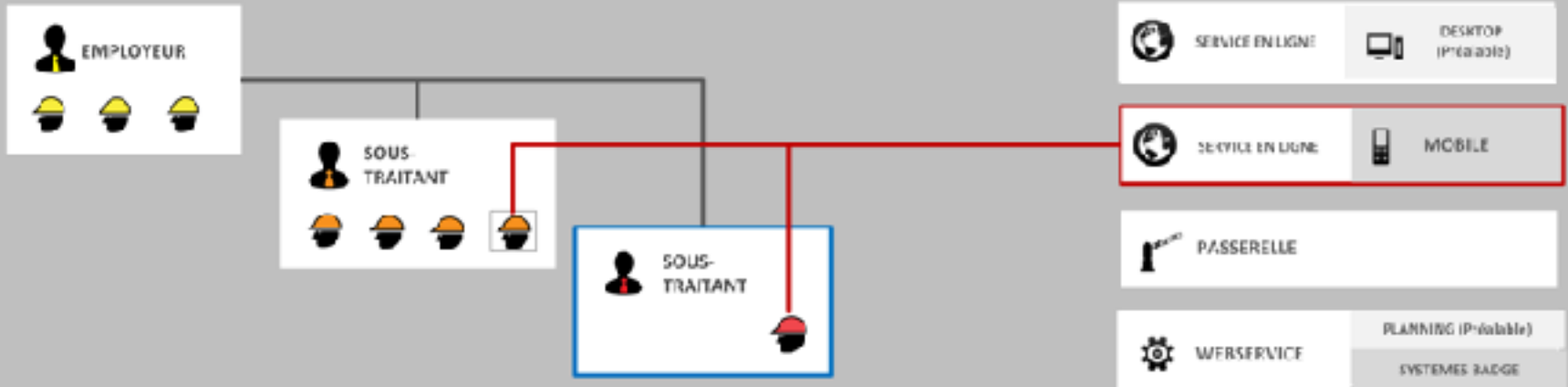
Organisation pratique

Employés de l'entrepreneur par outil de planning (Webservice)
Employés des sous-traitants par leur employeur



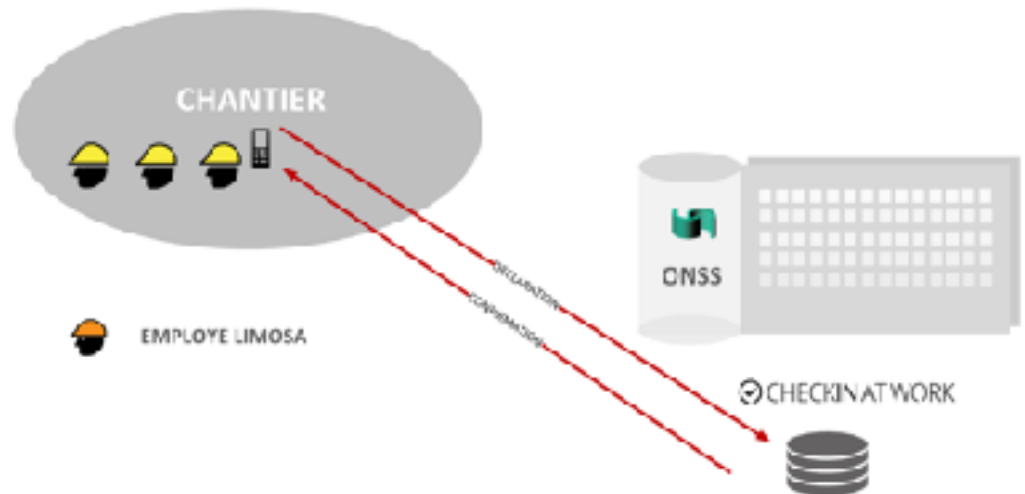
Organisation pratique

Visite inattendue/ remplacement last minute / urgence



Organisation pratique

Attention: Employé Limosa ne peut pas s'enregistrer lui-même





Aperçu

- Principes
- Lien avec la « Déclaration de travaux »
- Contexte, acteurs et données
- Canaux d'enregistrements
- Consultation
- Responsabilités
- Organisation pratique
- **FAQ**





FAQ

- Comment sont informées les personnes concernées ?
 - Comment déclarez un contrat cadre?
 - Comment déclarer un contrat d'une durée indéterminée ?
 - Comment déclarer des travaux en régie?
 - ...
- >> Plus de questions : [Portail de la sécurité sociale](#)





QUESTIONS ET CONTACT

PAR TELEPHONE

ERANOVA 02/511.51.51

A PARTIR DE 1 MARS

DE LUNDI A VENDREDI, DE 7H00 20H00

PAR MAIL

CONTACTCENTER@ERANOVA.FGOV.BE

CENTREDECONTACT@ERANOVA.FGOV.BE

